



**Adoption du projet de loi 15 :  
le redressement des finances publiques doit passer avant tout par  
des gains d'efficacité et de productivité**

**Montréal, le 5 décembre 2014** – La FCCQ salue l'adoption aujourd'hui du projet de loi 15, Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs gouvernementaux, par l'Assemblée nationale et estime qu'elle était une nécessité. « Le geste posé est un moyen pour l'État d'améliorer sa performance », souligne la présidente-directrice générale de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), Mme Françoise Bertrand, qui s'étonne toutefois qu'il ait fallu une loi pour notamment connaître et planifier le nombre d'effectifs de la fonction publique.

Rappelant l'importance de connaître ces informations pour être en mesure d'avoir des services publics efficaces et efficaces, la FCCQ appuie le gouvernement dans sa démarche qui favorise une gestion encore plus éclairée de nos finances publiques et de la capacité de l'État à livrer des services de qualité.

Bien que pour la FCCQ, l'optimisation des effectifs passe inévitablement par une meilleure connaissance du nombre d'employés, il ne faut pas non plus que ce soit un simple exercice mathématique. « Cela dit, il est illusoire de penser que nous pourrions parvenir à redresser les finances publiques, sans réduire et optimiser la livraison des services et avoir un meilleur contrôle des dépenses », explique Françoise Bertrand.

« Le redressement des finances publiques appartient à tous. En ce sens, il passe aussi par des gains d'efficacité et de productivité au sein de l'administration publique et des réseaux de la santé et de l'éducation », conclut Mme Bertrand.

Enfin, rappelons les trois axes de réflexion sur lesquels la FCCQ invite les décideurs publics à baser leurs travaux, en vue de favoriser la concurrence au bénéfice des contribuables et des usagers de services publics :

- 1 Susciter l'innovation dans la production de services publics, faire jouer la concurrence ou l'émulation dans leur production au bénéfice des contribuables et des usagers.
- 2 Évaluer davantage les incidences et le rendement des interventions et mieux estimer le coût des services publics.
- 3 Réduire les doublons à l'intérieur des ministères et organismes. Il y a aussi lieu de chercher des synergies entre les entités du domaine provincial et du domaine municipal.

### **À propos de la FCCQ**

Grâce à son vaste réseau de plus de 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

#### **Renseignements :**

Isabelle Perreault

Vice-présidente, Communications

Fédération des chambres de commerce du Québec

Cell : 514 619-4047

[isabelle.perreault@fccq.ca](mailto:isabelle.perreault@fccq.ca)